



Séance du 04/07/2016

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Politique :** *Notre engagement, un service public de qualité*

Délibération n° : 318

**Commission :** Culture - Vie associative - Animation - Education -  
Enseignement supérieur

Dossier : 160548

**Direction en charge :** Affaires Culturelles

**Objet :** Cinémathèque Municipale - Demande de subvention auprès du Département de la Loire -  
Approbation

**Président :** M. Gaël PERDRIAU, Maire

**Date de convocation du conseil :** 24/06/2016

**Compte rendu affiché le :** 05/07/2016

**Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance :** 59

**Présents :**

M. Gaël PERDRIAU, M. Gilles ARTIGUES, Mme Delphine JUSSELME, M. Georges ZIEGLER, Mme Nora BERROUKECHE, M. Claude LIOGIER, Mme Christiane JODAR, M. Lionel SAUGUES, Mme Brigitte MASSON, M. Jean-Pierre BERGER, Mme Corinne L'HARMET-ODIN, M. Samy KEFI-JEROME, Mme Siham LABICH, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Alexandra CUSTODIO, M. Michel BEAL, Mme Marie-Christine BUFFARD-AZOULAY, M. Denis CHAMBE, Mme Pascale LACOUR, M. Lionel BOUCHER, M. Alain SCHNEIDER, Mme Fabienne PERRIN, Mme Raymonde ALLIROT, Mme Marie-Eve GOUTELLE, Mme Nicole AUBOURDY, Mme Anne-Françoise VIALON, Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT, M. Jean-Noël CORNUT, M. Eric BARGAIN, M. Robert KARULAK, M. Patrick NEYRET, M. Frédéric DURAND, Mme Caroline MONTAGNIER, M. Cyril MEKDJIAN, M. Charles DALLARA, Mme Marie-Camille REY, M. André FRIEDENBERG, Mme Marie-Hélène THOMAS, Mme Pascale MARRON (Présente de la question 1 à la question 68 du projet de l'ordre du jour.), M. Olivier LONGEON (Présent de la question 1 à la question 68 du projet de l'ordre du jour.), M. Pierre FAYOL-NOIRETERRE, Mme Stéphanie MOREAU, Mme Nadia SEMACHE, M. Serge HORVATH, M. Gabriel DE PEYRECAVE (Absent de la question 1 à la question 29 du projet de l'ordre du jour.), Mme Raphaëlle JEANSON (Absente de la question 1 à la question 8 du projet de l'ordre du jour.), Mme Maryse BIANCHIN, M. Jacques PHROMMALA, M. Pierrick COURBON, M. Jacques FRESSINET, M. Jean-Jacques PAUZON, Mme Myriam ULMER, M. Georges STEC

**Absents-Excusés :**

M. Paul CORRIERAS (pouvoir à Mme Nicole AUBOURDY) M. Daniel JACQUEMET (pouvoir à M. Jean-Pierre BERGER) Mme Marie-Dominique FAURE (pouvoir à Mme Raymonde ALLIROT) Mme Catherine ZADRA (pouvoir à M. Samy KEFI-JEROME) M. Maurice VINCENT (pouvoir à M. Pierre FAYOL-NOIRETERRE) M. Florent PIGEON (pouvoir à Mme Myriam ULMER)

**Absents :**

**Politique :** *Notre engagement, un service public de qualité*

Délibération n° : 318

**Commission :** Culture - Vie associative - Animation - Education - Enseignement supérieur

Dossier : 160548

**Direction en charge :** Affaires Culturelles

**Objet :** Cinémathèque Municipale - Demande de subvention auprès du Département de la Loire - Approbation

□ **Rappel et Références :**

La Cinémathèque Municipale de Saint-Etienne, a pour mission de collecter et conserver tous les documents audiovisuels amateurs ou professionnels concernant le département de la Loire, du début du cinéma à nos jours. En outre, la Cinémathèque restaure, numérise et catalogue l'ensemble des films recueillis et organise régulièrement des projections publiques ou en direction de publics ciblés comme les scolaires et les associations.

Le Département de la Loire soutient depuis 1984 l'action menée par la Médiathèque-Cinémathèque Municipale par la biais d'une subvention de fonctionnement pour la collecte, la conservation et la restauration des films amateurs ou professionnels concernant le département de la Loire.

□ **Motivation et Opportunité :**

La Cinémathèque a axé son action sur la mémoire départementale, voire régionale et programme des séances complémentaires aux salles commerciales en diffusant des courts-métrages, des films d'animation, des documentaires, des classiques et des inédits.

Cette programmation riche et renouvelée chaque trimestre s'adresse aussi bien aux adultes qu'aux enfants et la fréquentation de cette institution stéphanoise témoigne du succès de ces projections gratuites. L'année 2015 a été marquée par une forte fréquentation : 16 224 entrées en 2015 contre 15 892 entrées en 2014. Le nombre des séances pour la saison 2015 (288 séances en 2015) n'a pas suffi à absorber la demande sans cesse croissante.

En outre, ces films sont aussi projetés dans les communes qui le souhaitent sous réserve des autorisations accordées par les ayants-droit. Parallèlement, l'unité Archives de la Cinémathèque accueille les chercheurs, étudiants ou professionnels pour le visionnement des 1876 films régionaux catalogués à ce jour dont plus de 90% de titres liés au département. Cette collection permet de découvrir de nombreuses facettes de l'histoire et de la vie culturelle stéphanoise et départementale.

La Cinémathèque a récemment fait l'acquisition d'un banc de numérisation pour le traitement des documents sur support argentique. Ce travail de numérisation concerne les fonds propres de la cinémathèque et les dépôts de films confiés par les particuliers ou les institutions dans le cadre de la collecte du patrimoine cinématographique .

□ **Contenu :**

Pour poursuivre les activités de conservation, de diffusion du patrimoine audiovisuel départemental et développer les activités de la cinémathèque en tant que pôle de référence cinématographique et de cinémathèque numérique, la Ville de Saint-Etienne sollicite auprès du Département de la Loire une subvention de fonctionnement d'un montant de 7 500 euros pour l'exercice budgétaire 2017, au titre de la collecte et de la valorisation des archives locales.

□ **Maîtrise d'ouvrage :**

Ville de Saint-Etienne

□ **Point Financier :**

◦ Coût total investissement TTC :

dont TVA :

◦ Coût total annuel fonctionnement TTC : Recette : 7 500€

dont personnel mis en oeuvre :

◦ Financement	Ville	Département	Région	Etat	Europe	Autres
<b>Investissement</b>						

<b>Fonctionnement</b>		7 500 €				
dont personnel supplémentaire						
dont prestations particulières						

□ **Proposition :**

Il est demandé à l'Assemblée Municipale d'autoriser M. le Maire ou son représentant, Adjoint ayant reçu délégation, à solliciter auprès du Département de la Loire, une subvention de fonctionnement d'un montant de 7 500 euros en faveur de la Cinémathèque pour l'exercice 2017 et à signer tous les actes afférents.

<b>Décision :</b> Proposition adoptée	<b>Imputation budgétaire</b> Exercice 2017 - Chapitre 74 art 7473
<b>Résultat du vote :</b> 59 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention(s)	
	<b>Pour Extrait, Pour le Maire, l'Adjoint délégué</b>
	<b>Marc CHASSAUBENE</b>